



**Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde**

**Le Président du CHSCT,**

à

**Monsieur Émeric MIRALLES**

**Secrétaire du CHSCT**

CIS Bassens

**33530 BASSENS**

Bordeaux, le 28 avril 2016

GADS/SHS/FC/LF/2016-47323  
Affaire suivie par le Colonel Jean-Paul DECELLIERES

**Objet : Demande d'enquête CHSCT – Décès d'un agent du SDIS**

Je fais suite à votre courrier électronique en date du 25 avril 2016, par lequel vous me transmettez un courrier des représentants des personnels de la CFDT Interco 33 membres du CHSCT (titulaire et suppléant) sollicitant le déclenchement d'une enquête CHSCT suite à la découverte du corps d'un agent du SDIS au sein des locaux de l'établissement le 18 avril 2016.

Ces derniers assoient leur demande sur l'article 41 du décret 85-603 modifié du 10 juin 1985.

Nous vous informons que, compte-tenu de l'enquête judiciaire en cours et afin de ne pas interférer avec celle-ci, il n'y a pas lieu de diligenter une enquête du CHSCT.

Concernant les dispositions d'urgence relatives à la prise en charge et à l'accompagnement des agents concernés, les mesures suivantes ont été immédiatement mises en oeuvre :

Le lundi 18 avril 2016 :

- ➔ Envoi d'un VSAV et d'un agent du GTL doté d'un sac prompt-secours ;
- ➔ Information de la chaîne de commandement et engagement des officiers de garde et de permanence du CIS Bruges ;
- ➔ Information de la hiérarchie et présence sur les lieux du Directeur départemental, du Médecin-chef, du chef du Pôle Moyens Généraux, des chefs du groupement Patrimoine et Technique-Logistique et du chef du service maintenance-entretien-régie ;
- ➔ Mise en place immédiate d'un soutien psychologique par la psychologue du SDIS au profit des agents directement concernés ;

1/2

- Dès 10h00, information de l'ensemble des agents du groupement Patrimoine par l'adjointe au chef du GPAT ;
- A 10h00, information téléphonique du secrétaire du CHSCT (message laissé sur le répondeur) puis du secrétaire adjoint du CHSCT de vive voix ;
- A 11h30, information du personnel du GTL par le Directeur départemental, le Médecin-chef et le chef du GTL ;
- A 11h45, rassemblement de l'ensemble des agents du GPAT par le chef du Pôle Moyens Généraux et le chef du GPAT afin de se recueillir lors d'une minute de silence et d'échanger sur l'événement. Un soutien psychologique a été proposé à tous les personnels du groupement ;
- Entre 14h00 et 17h00, les agents de la régie (bureau dont était responsable la victime) se sont entretenus avec le chef du Pôle Moyens Généraux, le Médecin-chef et le chef du GPAT ainsi que le chef du service entretien maintenance.

Le mardi 19 avril 2016 :

- Les agents du service maintenance-entretien-régie du GPAT ont bénéficié d'un entretien avec une psychologue du SDIS ;

Le mercredi 20 avril 2016 :

- Les agents des autres services du GPAT ont bénéficié d'un entretien avec une psychologue du SDIS ;

Enfin, je vous informe que le Service de Santé et de Secours Médical du SDIS poursuit ses missions d'accompagnement et de soutien auprès des agents touchés par cet événement.

**Pour le Président du CHSCT,  
Le Directeur Départemental,**



**Colonel Jean-Paul DECELLIERES**

Copie pour information :

- Médecin-Chef ;
- Pôle Ressources ;
- Syndicats représentés au CHSCT (UNSA, SNSPP, CGT, CFDT, Avenir-Secours, SUD).